

Agen, le 29/03/2021

Le Directeur  
de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

Direction de la Formation  
DF/UFIC/EM

Responsable de formation :  
[David.segura@justice.fr](mailto:David.segura@justice.fr)

Assistante de formation :  
[Solene-maelle.sabbag@justice.fr](mailto:Solene-maelle.sabbag@justice.fr)

A

Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
Direction de l'Administration Pénitentiaire  
Sous-direction des ressources humaines et des relations  
sociales –RH1

Mesdames et messieurs les Directeurs Interrégionaux des  
services pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les Chefs d'unité formation et  
qualification

Mesdames et messieurs les Directeurs et Chefs  
d'établissements pénitentiaires

Mesdames et messieurs les Directeurs fonctionnels des  
services pénitentiaires d'insertion et de probation

Monsieur le Directeur du Service de l'Emploi Pénitentiaire

OBJET : Appel à candidatures

PJ : Fiche pédagogique - Fiche d'inscription (page 2 « avis ») – tutoriel pour candidater via SIRH H@rmonie

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire organise une session de formation sur le thème :

### **Gérer le contentieux administratif**

N° Harmonie 50746666

du 07/06/2021 (14h) au 09/06/2021 (17h)

**ATTENTION : l'inscription doit obligatoirement se faire par le portail SIRH H@rmonie.**

Vous trouverez ci-joint un tutoriel pour vous accompagner si besoin.

Les candidatures motivées, établies sur la fiche d'inscription imprimée depuis SIRH H@rmonie et accompagnée de l'imprimé ci-joint, devront parvenir à la direction interrégionale concernée :

**pour le 23 avril 2021, dernier délai.**

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ou ne comportant pas l'avis du supérieur hiérarchique ne seront pas examinées.

**DIRECTION DE LA FORMATION**  
Le directeur adjoint,



Christophe BAYARD

# RH perfectionnement

## Gérer le contentieux administratif

Le contentieux administratif, traité par la juridiction administrative, désigne l'ensemble des procédures initiées par une personne privée se sentant lésée par une décision administrative.

Le contentieux administratif est très divers. Il englobe toutes les infractions aux règles administratives, telles qu'elles sont définies dans le droit public et administratif.

Cette formation permettra aux agents de gérer plus efficacement les dossiers de recours administratif.

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes procédures
- Identifier les voies de recours et d'appel
- Analyser les étapes de la procédure contentieuse

### Éléments du contenu

- Les juridictions administratives
- Les différents types de recours
- Les délais incontournables
- Les voies et délais de recours
- L'appel

### Modalités pédagogiques

Apports didactiques  
Exercices

**Nombre de places :** 20 places

**N° Harmonie :** 5076666

**Date limite d'inscription :**  
Le 23/04/2021

**Durée :** 2,5 jours

**Dates :**  
Du 07/06/2021 (14h) au  
09/06/2021 (17h)

**Lieu :** en distanciel

**Intervenants :**  
Formateur interne  
occasionnel

**Public visé :**  
Cadres de l'AP et personnels  
affectés au sein d'un service  
RH

**Conditions d'admission / Pré  
requis :**  
Connaître les fondamentaux  
de la gestion des RH

**Responsable de formation :**  
[david.segura@justice.fr](mailto:david.segura@justice.fr)  
05.53.98.90.27

**Assistante de formation :**  
[solene-  
maelle.sabbag@justice.fr](mailto:solene-maelle.sabbag@justice.fr)  
05.53.98.92.06

Intitulé de la formation **RH perfectionnement: Gérer le contentieux administratif**

Nom :

Prénom :

Matricule harmonie :

**1- Avis du service de formation (formateur des personnels ou responsable de formation )**

Nom :

Prénom :

Fonction:

Mail :

**2- Avis du Chef de l'Unité Recrutement Formation Qualification ou son représentant**

Nom :

Prénom :

Fonction :

AVIS :      prioritaire

favorable

défavorable

**Rang de priorité au sein de la DISP** : (le cas échéant)

Motif :